



Les Amis de Budange

Association loi 1908 (Alsace – Moselle)

Depuis 1983

BRACHET Gautier
3 impasse Saint-Hubert
57290 – FAMECK

À Fameck, le 7 mars 2022

OBJET : Demande de sponsoring.

Madame, Monsieur,

L'association « Les Amis de Budange » qui a pour vocation de faire vivre et promouvoir les fêtes et traditions d'antan à Budange (quartier de la ville de Fameck) ainsi que d'assurer l'animation culturelle et sportive du village, organisera sa 38ème Fête de Budange les samedi 30 et dimanche 31 juillet 2022.

Soucieux d'apporter de nouvelles animations tout au long de ce week-end, nous cherchons à nouer des partenariats avec le secteur privé afin de financer nos activités. Ainsi, le soutien d'entreprises locales pourraient nous aider dans cette démarche soit sous forme de dons en matériels, soit sous forme d'aide financière. Nous vous saurons gré de bien vouloir attacher un intérêt particulier à notre demande de partenariat qui, j'en suis sûr, saura vous satisfaire pleinement.

Nous proposons en effet un panel de prestations modulables, telles que la présence de votre logo sur nos tracts et/ou affiches et/ou site Internet, la mise à votre disposition d'espace de communication durant l'événement.

Nous serions honorés de compter votre entreprise parmi nos fervents partenaires.

Nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour fixer un rendez-vous, au cours duquel nous pourrions appréhender ensemble l'intérêt d'un tel partenariat.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous prie de croire, en l'expression de mes sincères salutations.

BRACHET Gautier,
« Vice-président »

 facebook.com/AmisDeBudange

 amisdebudange@gmail.com

 twitter.com/AmisDeBudange

 www.amisdebudange.fr



Les Amis de Budange

Association loi 1908 (Alsace – Moselle)

Depuis 1983

COUPON DE RÉPONSE À L'OFFRE DE PARTENARIAT.

Société :

Adresse :

CP : Ville :

Pays :

Représentant : Madame Monsieur

Fonction : Téléphone :

Email :

souhaite soutenir financièrement l'association les Amis de Budange.

Montant : €

Remarques :